



**Abattage des ligneux exotiques autour de la station TAAF
sur l'île Europa (îles Éparses, canal du Mozambique)
dans le cadre du projet BEST 2.0 « PRODVEGEUR »**

Cahier des charges

Projet BEST 2.0 « PRODVEGEUR » : Développement d'une unité de production végétale autonome en faveur de la restauration des habitats et du renforcement biologique de populations d'espèces végétales patrimoniales de l'île Europa

Conservatoire Botanique National et
Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement de Mascarin
(CBN-CPIE Mascarin)
Antenne des îles Éparses

Date limite de réception des offres :
23 avril 2018 à 12h (heure de la Réunion GMT+4)



Table des matières

Préambule

- a. Structure du marché
- b. Durée prévisionnelle du marché
- c. Date limite de réception des offres

ARTICLE 1 – NOM ET ADRESSE DU POUVOIR ADJUDICATEUR

ARTICLE 2 – PRÉSENTATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

ARTICLE 3 – CONTEXTE ET ENJEUX DE LA PRESTATION

- 3.1. Contexte et enjeux du projet BEST 2.0 « PRODVEGEUR »
- 3.2. Contexte et enjeux de la prestation au sein du projet BEST 2.0 « PRODVEGEUR »

ARTICLE 4 – DESCRIPTIF ET ORGANISATION DE L'OFFRE

- 4.1. Objet et champ d'application de la prestation
- 4.2. Descriptif et contenu de la prestation
- 4.3. Livrables
- 4.4. Rôle du prestataire
- 4.5. Rôle du CBN-CPIE Mascarin
- 4.6. Calendrier prévisionnel de la prestation

ARTICLE 5 – ÉLÉMENTS MIS A DISPOSITION POUR LA MISSION

ARTICLE 6 – MODALITÉS DE RÉPONSE

ARTICLE 7 – MODALITÉS DE PAIEMENT ET CONFIDENTIALITÉ

ARTICLE 8 – CRITÈRES DE SÉLECTION DES OFFRES

ARTICLE 9 – MODALITÉS DE PASSATION DE LA COMMANDE

PRÉAMBULE

Cadre de la consultation

a. Structure du marché

La présente consultation est lancée selon une procédure adaptée définie par les règles et procédures de passation de marché pour les bénéficiaires des subventions BEST 2.0.

La consultation est composée d'une offre :

- « **Abattage de l'ensemble des ligneux exotiques anciennement plantés autour de la station TAAF** »

Le pouvoir adjudicateur pourra attribuer le marché à un prestataire dans la mesure où sa proposition répond au présent cahier des charges et au critère d'attribution principal à savoir la présentation de la prestation ayant le meilleur rapport qualité/prix.

b. Durée prévisionnelle du marché

Le marché entrera en vigueur à compter de sa date de notification. Il est conclu pour une durée variable entre 30 et 45 jours de mission sur l'île Europa mais engage une certaine disponibilité du prestataire en amont afin de préparer l'aspect logistique et technique de celle-ci.

c. Date limite de réception des offres

La date limite de remise des candidatures et des offres est fixée au **23/04/2018** avant 12h00 (Heure de La Réunion GMT+4).

Article 1 : Nom et adresse du pouvoir adjudicateur

Conservatoire Botanique National et Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement de Mascarin (CBN-CPIE Mascarin)

2, rue du père Georges

97436 Saint Leu

Tél : 02 62 24 27 25

Site internet public : <http://www.cbnm.org>

Représenté par Monsieur Armand HOAREAU, son président.

Article 2 : Présentation du pouvoir adjudicateur

Le Conservatoire Botanique National et Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement de Mascarin (CBN-CPIE Mascarin) est une association loi 1901 créée en septembre 1986.

Elle est agréée « Conservatoire Botanique National » (CBN) par le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie pour mener des missions de connaissance, de conservation, d'expertise et de sensibilisation sur les enjeux liés au maintien du patrimoine végétal.

Cet agrément national a été délivré pour les territoires de La Réunion en 1993, puis à ceux de Mayotte et des îles Éparses en 2007.

Depuis 2000, l'association est également labélisée « Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement » (CPIE) par l'Union National des CPIE de manière à intensifier les approches territoriales intégrées en relation avec les grands enjeux de la flore et des habitats.

Les programmes scientifiques mis en œuvre par le CBN-CPIE Mascarin sur les îles Éparses répondent non seulement au cahier des charges de ses missions d'agrément national mais également aux attentes du gestionnaire de ces espaces naturels (les Terres Australes et Antarctiques Françaises, TAAF) et de la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL) de La Réunion.

Ces missions, qui répondent à la problématique générale de gestion conservatoire des zones terrestres des îles Éparses, ont pour objectifs de :

- Compléter les inventaires afin d'harmoniser les niveaux de connaissances sur l'ensemble des îles Éparses
- Définir et prioriser des zones à vocation de gestion conservatoire sur les différents territoires
- Assister les TAAF dans la définition de Plans de Gestion de la flore et des habitats
- Mettre à disposition et partager les connaissances

Article 3 : Contexte et enjeux de la prestation

3.1. Contexte et enjeux du projet BEST 2.0 « PRODVEGEUR»

L'île Europa est un atoll français, d'une superficie terrestre proche de 30 km², situé dans le sud du canal du Mozambique. Elle fait partie des îles Éparses qui, depuis 2007, constituent le 5ème district des TAAF et qui sont associées à l'Union Européenne en qualité de Pays et Territoire d'Outre-Mer (PTOM). L'île Europa présente un état de conservation exceptionnel et constitue un véritable sanctuaire de biodiversité terrestre et marine. Depuis 2011, l'île est classée au titre de la convention RAMSAR et un plan de gestion, dans lequel le présent projet s'inscrit pleinement, a été rédigé pour la période 2017-2021.

Le projet « PRODVEGEUR » (Développement d'une unité de production végétale autonome en faveur de la restauration des habitats et du renforcement biologique de populations d'espèces végétales patrimoniales de l'île Europa) est mené à l'initiative du CBN-CPIE Mascarin suite à l'obtention d'une « petite subvention » attribuée par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) et financée par la Commission Européenne pour l'Environnement dans le cadre de l'appel à projet du programme BEST 2.0 2017.

L'objectif général du projet « PRODVEGEUR » est de procéder à l'installation *in situ* d'une unité de production végétale fonctionnelle au sein d'un environnement favorable à une opération de restauration écologique sur l'île Europa tout en garantissant un transfert de compétence auprès des TAAF, responsables de la mise en œuvre de l'action environnementale globale en faveur du site.

Pour cela, diverses opérations pilotées par le CBN-CPIE Mascarin ont été programmées :

Objectif 1 : Des sessions de formation aux méthodes de multiplication et d'élevage de ces espèces seront dispensées aux agents TAAF au sein de l'unité de production du CBN-CPIE Mascarin.

Objectif 2 : **Une mission de terrain sur l'île Europa** permettra d'une part de procéder à l'installation de l'unité de production (objectif 2.1 ; action réalisée par le CBN-CPIE Mascarin) et d'autre part **d'éradiquer les ligneux exotiques plantés historiquement autour de la station TAAF (objectif 2.2 ; action réalisée par le prestataire).**

Objectif 3 : Un volet « Communication » sera également développé grâce à la création d'une page internet dédiée à ce projet. De plus les principales activités liées au projet seront diffusées via les réseaux sociaux propres au CBN-CPIE Mascarin.

Il est ainsi attendu du projet « PRODVEGEUR » de rendre le gestionnaire autonome en matière de production végétale afin de faciliter la mise en œuvre d'actions de gestion conservatoire en faveur des habitats et des espèces végétales patrimoniales (opérations de restauration écologique des zones perturbées, création d'un arboretum patrimonial et pédagogique, renforcement de populations d'espèces patrimoniales impactées par des espèces invasives, etc.).

3.2. Contexte et enjeux de la prestation au sein du projet « PRODVEGEUR »

A travers le projet « PRODVEGEUR », le CBN-CPIE Mascarin souhaite favoriser et pérenniser les actions contribuant à la conservation de la flore indigène et des habitats naturels de l'île Europa. La mise en place d'une unité de production végétale couplée à une réhabilitation écologique des espaces anthropisés est indispensable pour envisager des opérations de gestion conservatoire.

Dans ce contexte, la mission du prestataire (objectif 2.2) est d'autant plus essentielle car elle permettra de favoriser l'installation de l'unité de production (gain de place, ombrage fourni par ces ligneux exotiques non favorable à la multiplication des taxons indigènes). De plus, elle constituera la première étape d'une opération de restauration écologique visant à favoriser le retour à la naturalité des abords de la station, qui permettra au gestionnaire de procéder dans le futur à d'autres actions de gestion conservatoire. Cette action contribuera donc directement à l'effort global de préservation de la biodiversité de l'île Europa et par conséquent au renforcement de la valeur patrimoniale du site.

Article 4 : Descriptif et organisation de l'offre

4.1. Objet et champ d'application de la prestation

La présente offre consiste en une prestation d'opération de travaux d'abattage visant à éliminer l'ensemble des ligneux exotiques (Cocotier, Filao et Flamboyant) autour de la station TAAF de l'île Europa. Elle prendra en compte uniquement la liste des ligneux exotiques identifiés et déterminés en amont par le CBN-CPIE Mascarin (mission 2011). La prestation se déroulera lors d'une mission de 30 à 45 jours sur l'île Europa. Cette dernière devrait avoir lieu entre les mois d'octobre et décembre 2018 (dates prévisionnelles).

En raison des contraintes logistiques inhérentes au transport et à l'accueil des personnels sur l'île, l'équipe mobilisée sur place par le prestataire ne pourra être composée que d'un maximum de deux personnes. Leur transport sur l'île depuis la Réunion ainsi que leur hébergement en pension complète au sein de la station TAAF sur Europa seront financièrement pris en charge par le CBN-CPIE Mascarin à travers le projet « PRODVEGEUR ».

La mission se déroulera en cohabitation avec un détachement de 14 militaires (en provenance du 2^o RPIMA de La Réunion ou de métropole) ainsi que d'un gendarme (en provenance d'une brigade de La Réunion). Le chargé de mission « PRODVEGEUR » pour le CBN-CPIE Mascarin sera également présent sur site pendant toute la durée de la mission.

4.2. Descriptif et contenu de la prestation

La prestation vise au **démontage**, à l'**abattage** et au **stockage in situ** d'arbres et de palmiers au nombre de 151 (données de 2011) couvrant une surface totale d'environ 1,4 ha, soit :

- 82 juvéniles et adultes de Filao (*Casuarina equisetifolia*) ; Hauteur moyenne/maximum = 6,5/10 m ; diamètre moyen/maximum = 30/128 cm
- 66 juvéniles et adultes de Cocotier (*Cocos nucifera*) ; Hauteur moyenne/maximum = 5/9 m ; diamètre moyen/maximum = 27/35 cm
- 3 adultes de Flamboyant (*Delonix regia*) ; Hauteur moyenne/maximum = 4,5/5 m ; diamètre moyen/maximum = 27/37 cm

Le protocole de stockage et de gestion des déchets verts générés par l'abattage des arbres reste à définir entre les partenaires du projet (CBN-CPIE Mascarin, TAAF et FAZSOI). Le prestataire sera invité à participer à l'élaboration de ce protocole et à proposer, en sa qualité d'expert, une ou plusieurs méthodes qui seront discutées au cours des différentes réunions préparatoires organisées.

4.2. Livrables

Les livrables suivants devront être communiqués par le prestataire au CBN-CPIE Mascarin dans le mois suivant la fin de la mission de terrain :

- Rapport de mission décrivant les actions réalisées (format PDF)
- Jeu de photographies de la zone d'abattage avant/après les actions de lutte

4.4. Rôle du prestataire

Le prestataire devra établir et rester en contact avec le chargé de mission « PRODVEGEUR » pour l'organisation des réunions préparatoires à la mission de terrain pour lesquelles il s'engage à être disponible.

Le transport du matériel et des personnels, assuré depuis la Réunion par les Forces Armées de la Zone Sud de l'Océan Indien (FAZSOI), peut s'organiser selon une ou plusieurs modalités d'acheminement (voie aérienne et/ou voie maritime) et est soumis à des contraintes logistiques d'encombrement et de sécurité. Ainsi le prestataire devra faire parvenir au CBN-CPIE Mascarin la liste du matériel à envoyer sur l'île (en communiquant la nature ainsi que le détail des masses et des volumes des matériels impliqués) le plus tôt possible (courant mai 2018).

Le prestataire devra également transmettre le matériel listé selon un conditionnement de transport spécifique aux TAAF dès que les impératifs logistiques le nécessiteront (par exemple : opportunité d'un vol d'un avion militaire dédié aux produits considérés comme dangereux [tronçonneuses, carburant, et.] pour l'île Europa). Ces transports peuvent avoir lieu plusieurs mois avant la mission de terrain (bien prévoir cette mobilisation du matériel).

Du fait du caractère isolé de l'île et des conditions de travail parfois difficiles sur place (fortes chaleurs, présence de moustiques en nombre) le prestataire devra s'assurer que les membres de son équipe possèdent toutes les aptitudes physiques et psychologiques nécessaires au bon déroulement de la mission. Une expérience de travail dans un milieu isolé est un plus. Un dossier médical (test d'aptitude, bilan sanguin, électrocardiogramme, etc.) devra être complété pour chacun des agents mobilisés par le prestataire puis transmis au médecin des TAAF qui validera ou non l'aptitude des personnels au séjour sur l'île.

Au cours de la mission, le prestataire devra tenir quotidiennement informé le chargé de mission « PRODVEGEUR » du CBN-CPIE Mascarin de l'avancement du travail et des éventuelles difficultés rencontrées.

Le prestataire assurera le cadre sécuritaire autour de la prestation et des différentes étapes (abattage, démontage, stockage) de celle-ci.

Au retour de la mission, le prestataire participera à une présentation orale du compte rendu de la mission en présence des partenaires du projet.

4.5. Rôle du CBN-CPIE Mascarin

Le CBN-CPIE Mascarin se charge de la coordination générale de la mission.

A la réception des offres, le CBN-CPIE Mascarin étudiera les techniques employées pour le démontage et l'abattage des ligneux proposées par le prestataire, puis validera la méthodologie employée.

Le CBN-CPIE Mascarin organisera une à plusieurs réunions de travail avec le prestataire et les différents partenaires du projet « PRODVEGEUR » sur la mise en œuvre pratique et technique des protocoles de lutte spécifiques à chaque espèce exotique rédigés préalablement par le CBN-CPIE Mascarin, sur la logistique d'acheminement des divers équipements nécessaires à la conduite de la mission du prestataire (tronçonneuses, petits matériels, huiles, carburants, EPI, etc.) ainsi que sur la présentation finale des actions réalisées au cours de la mission de terrain.

La communication autour du projet et de l'action du prestataire sera développée par le CBN-CPIE Mascarin par le biais d'une page internet dédiée au projet « PRODVEGEUR ». Elle comprendra une présentation détaillée et illustrée du projet et de ses acteurs. Elle permettra également de

télécharger les diverses ressources bibliographiques générées durant le projet (rapports, notices méthodologiques, etc.).

4.6. Calendrier prévisionnel de la prestation

Le calendrier prévisionnel de la prestation peut s'établir de la manière suivante :

- Réunion de rencontre et présentation du projet : 15 jours à compter de l'attribution du marché (fin avril - début mai 2018)
- Ateliers de travail avec les partenaires (CBN-CPIE, TAAF, FAZSOI, prestataire) : 1 à 3 rencontres entre la première réunion et le départ pour l'île Europa.
- Mission sur l'île Europa : durée de 30 à 45 jours à programmer fin 2018 (si possible entre octobre et décembre)
- Présentation du bilan de la mission de terrain : janvier ou février 2019 (période correspondant à la fin du projet « PRODVEGEUR »)

Article 5 – Éléments mis à disposition pour la mission

Divers éléments techniques seront mis à disposition du prestataire par le CBN-CPIE Mascarin :

- Protocoles de lutte spécifiques à chaque espèce exotique envahissante (rédigés par le CBN-CPIE Mascarin)
- Liste et cartographie des arbres et palmiers à abattre concernés par l'objectif 2.2
- Images satellites et vues aériennes du site

Enfin, un soutien technique et logistique pourra ponctuellement être assuré par le chargé de mission « PRODVEGEUR » au cours de la mission de terrain.

Article 6 – Modalité de réponse

Les dossiers de réponses seront obligatoirement constitués des éléments suivants :

- La composition de l'équipe (CV des personnes travaillant sur le projet, le chef de projet)
- Présentation d'un cadre méthodologique d'intervention détaillant :
 - ◇ Les techniques proposées pour l'abattage et le démontage des arbres
 - ◇ Mesures prises pour assurer la sécurité des personnes et des biens
 - ◇ Liste prévisionnelle des outils employés pour la mission
 - ◇ Planning prévisionnel d'exécution de la prestation et des phases de travail
- Proposition tarifaire détaillée
- Cahier des charges signé et paraphé 'Bon pour accord'

Les propositions, en format papier, sont à adresser par courrier postal ou à déposer sur place au :

CBNM - CPIE Mascarin
Secrétariat Général
2 rue du père Georges
97436 SAINT LEU
Ile de La Réunion
Tél : 02 62 24 27 25

Les propositions peuvent être adressées par voie électronique à l'adresse : prodvegeur@cbnm.org

Liste des référents techniques du projet « PRODVEGEUR » :

- Jean Hivert (jhivert@cbnm.org), responsable de l'antenne des îles Éparses du CBN-CPIE Mascarin et coordinateur du projet « PRODVEGEUR »
- Antoine Chauvrat (prodvegeur@cbnm.org), chargé de mission « PRODVEGEUR » au

Article 7 – Modalité de paiement et confidentialité

Le prestataire retenu s'engage à ne pas communiquer à des tiers, autres que le CBN-CPIE Mascarin, les documents qui pourraient lui être confiés dans l'exécution de sa mission. Le prestataire devra détailler les modalités de facturation et la durée de validité de l'offre.

Mode de règlement

Le mode de règlement choisi par le pouvoir adjudicateur est le virement bancaire.

Le paiement interviendra dans un délai de 30 jours, à compter de la réception d'une facture en bonne et due forme dans le service et de la constatation du service fait. Le défaut de paiement dans ce délai fait courir de plein droit des intérêts moratoires au bénéfice du prestataire.

Un acompte à hauteur maximale de 30% du marché pourra être accordé suite à la notification de l'Acte d'Engagement sur présentation d'une facture justifiant des investissements préalables du prestataire nécessaires au bon déroulement logistique de sa prestation.

La facture est à transmettre à l'adresse suivante :

CBNM - CPIE Mascarin
Secrétariat Général
2 rue du père Georges
97436 SAINT LEU
Tél : 02 62 24 27 25

Article 8 – Critères de sélection des offres

Le choix du prestataire se fera selon les critères suivants :

- Le coût de la prestation (70 %)
- Cohérence de la méthodologie appliquée (10 %)
- Références des personnes identifiées pour travailler sur le projet (10%)
- Planning prévisionnel d'exécution de la prestation (10%)

Article 9 – Modalités de passation de la commande

La commande fera l'objet d'un acte d'engagement basé sur le présent cahier des charges signé entre le prestataire retenu, l'attributaire du marché et le pouvoir adjudicateur.